

# Clinique Mathilde

CHIRURGIE - MATERNITÉ - MÉDECINE





Votre entrée est prévue \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Votre médecin \_\_\_\_\_



# BIENVENUE



## Bienvenue à la clinique Mathilde

Ce livret d'accueil a été spécifiquement conçu pour vous afin de faciliter vos démarches administratives et de répondre à vos principales préoccupations pendant votre séjour.

L'équipe médicale, l'ensemble du personnel et la direction générale mettront tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions et vous donner les informations nécessaires tout au long de votre hospitalisation.

La clinique Mathilde a été créée en 2002 de la réunion de 3 cliniques par une équipe de médecins engagés à réaliser une structure médicale unique et cohérente entièrement adaptée aux attentes des patients.

Depuis déjà plus de 10 ans, nous faisons le choix de concentrer tous nos efforts sur une médecine de pointe en conservant une dimension humaine et investissons dans les meilleures avancées technologiques.

Nos priorités permanentes sont la qualité et la sécurité de vos soins dans un environnement accueillant.

Ainsi, nous nous engageons à être présents à vos côtés lors des différentes étapes de votre hospitalisation.

Nous vous souhaitons un bon séjour à la Clinique Mathilde.

*Dr Navarra Stéphane  
Président du conseil d'administration*



# LA CLINIQUE EN QUELQUES MOTS

Parce qu'être hospitalisé n'est jamais un moment facile, la Clinique Mathilde entend conjuguer humanisme et professionnalisme pour vous assurer la meilleure prise en charge. Quels que soient les services qui vous accueillent, médecine, chirurgie, chirurgie ambulatoire, maternité, vous serez pris en charge par des équipes médicales et soignantes performantes et motivées.

La Clinique Mathilde, c'est 40.000 séjours hospitaliers par an, 25.000 interventions, 3000 accouchements et plus de 300.000 consultations.

Toutes les spécialités médicale, chirurgicale et obstétricale y sont exercées (cf. annuaire pages suivantes). Pour accueillir patients, visiteurs et consultants, un parking gratuit est à disposition.

## Equipements

> **Le bloc opératoire**, équipé des meilleures technologies dispose de 20 salles d'opération

- bloc principal : 13 salles
- bloc d'ophtalmologie : 3 salles
- bloc d'endoscopie : 4 salles

Technologies : Robot Da Vinci, lasik, ...

> **Le bloc obstétrical** dispose de 7 salles de naissance, un espace physiologique et une unité Kangourou.

> **Un service d'imagerie médicale** de dernière génération, intégrant IRM, scanner et un pôle d'imagerie de la femme.

> **Un laboratoire d'analyses médicales**

> **Un plateau de kinésithérapie**

## Compétences

> **Cancérologie :**

La clinique Mathilde est autorisée pour toutes les activités chirurgicales et chimiothérapeutiques de traitement des cancers ; dans ce contexte, la clinique dispose de soins de support (consultation d'annonce, programme personnalisé de soins, psychologue, service social, socio-esthéticienne, consultation de diététique, massage et kinésithérapie)

Un pôle spécifique de sénologie diagnostique et thérapeutique a également été mis en place.

> **Assistance Médicale à la Procréation :**

La Clinique Mathilde accueille une unité d'assistance médicale à la procréation (AMP) incluant les activités de ponction d'ovocytes, de ponction de spermatozoïdes, de fécondation in vitro avec ou sans micromanipulation (ICSI).

> **Les biothérapies** sont utilisées depuis 2006 à la Clinique Mathilde, essentiellement dans les maladies inflammatoires chroniques intestinales et en rhumatologie.



## Services

Dotée de 235 lits et places, la Clinique Mathilde dispose de toutes les disciplines médicale, chirurgicale et obstétricale :

> **Les services de chirurgie : 116 lits d'hospitalisation complète et 28 places de chirurgie ambulatoire**

- > Chirurgie Digestive et viscérale
- > Chirurgie Gynécologique
- > Chirurgie Maxillo-faciale
- > Chirurgie de l'Obésité
- > Chirurgie Ophtalmologique
- > Chirurgie O.R.L.
- > Chirurgie Orthopédique
- > Chirurgie Plastique et Réparatrice
- > Chirurgie Urologique
- > Chirurgie Vasculaire
- > Stomatologie



> **Un service de médecine incluant un secteur de soins palliatifs**

> **Une unité de chimiothérapie ambulatoire**

> **Une unité d'exploration fonctionnelle**

> **Un service de maternité de 62 lits incluant 6 lits de Néonatalogie (Niveau 2)**





## VOTRE INSCRIPTION

### APRÈS CONFIRMATION DE VOTRE HOSPITALISATION AVEC VOTRE CHIRURGIEN EN CONSULTATION, VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE AUPRÈS DE L'ACCUEIL DE LA CLINIQUE

- > Cette inscription est essentielle et devra être réalisée le plus rapidement possible car elle détermine les conditions de votre séjour à la clinique Mathilde.
- > **La consultation d'anesthésie est obligatoire.** Elle doit avoir lieu plusieurs jours avant votre intervention. **Sans cette consultation, l'intervention sera reportée.**
- > Prévoir vos effets personnels, chemises de nuit ou pyjamas, serviettes de toilettes, gants, trousse de toilette...
- > **Si le patient est mineur ou sous tutelle,** la présence d'un parent ou du tuteur est **obligatoire** lors des formalités d'admission. Il lui sera demandé de signer l'autorisation d'opérer en cas d'intervention, et de justifier de son identité.
- > **Accompagnant** : Un proche peut être autorisé à séjourner avec vous durant votre hospitalisation selon nos disponibilités si vous êtes en chambre particulière. Vous devez le préciser et demander les conditions lors de votre inscription.
- > **Confidentialité** : Si vous souhaitez que votre présence à la clinique ne soit pas divulguée, signalez-le à l'accueil dès votre admission.
- > Un séjour en maison de convalescence peut se révéler nécessaire. Votre chirurgien en fera la demande. Il est conseillé d'effectuer cette démarche avant votre hospitalisation en raison du peu de places disponibles.

## Le jour de l'entrée ...

### Merci de vous munir des éléments suivants :

- Le questionnaire pré-anesthésique, remis à la consultation, rempli par vous-même ou avec l'aide de votre médecin traitant.
- Votre dossier d'hospitalisation
- Le formulaire de consentement éclairé et de désignation de la personne de confiance. Selon le Code de la Santé Publique, une personne de confiance doit être désignée. Merci d'indiquer son nom lors de votre admission.
- Votre carte de groupe sanguin.
- Votre ordonnance nous informant de vos traitements en cours
- Vos radiographies, examens de laboratoires ou tous autres résultats en rapport avec votre hospitalisation.
- Votre carnet de santé
- Votre pièce d'identité



## La liste des pièces nécessaires pour la prise en charge financière de votre hospitalisation :

### Justificatifs indispensables

- > Carte d'assuré social ou carte vitale et attestation de droits ouverts
  - > Carte de mutuelle, prise en charge
- ou
- > Carte CMU

### Le cas échéant :

- > Feuille d'accident du travail en trois volets délivrée par l'employeur
- > Carte européenne de santé
- > Aide médicale d'Etat

# VOTRE SEJOUR

## Accueil

Vous pouvez joindre l'hôtesse d'accueil en faisant le 9 sur votre téléphone.

## Chambre

C'est à l'occasion de votre inscription que vous pouvez émettre votre souhait. La clinique vous propose des chambres particulières ou des chambres doubles. Nous mettons tout en œuvre pour répondre à votre demande, dans **la limite des places disponibles le jour de votre arrivée.**

## Multimédia

La clinique vous propose plusieurs forfaits pour disposer durant votre séjour, d'un accès au téléphone, télévision et internet illimité.

## Objets de valeurs, Argent

Évitez d'apporter des objets de valeurs et des liquidités importantes à la clinique. Chaque chambre est équipée d'un coffre individuel à code, pensez à y déposer vos objets de valeur lorsque vous quittez votre chambre.

La clinique ne saurait être responsable des objets non déposés dans ce coffre.

## Parking

L'accès au parking est libre et possible de 7 heures à 20 heures. La clinique dégage toute responsabilité en cas de vol ou dégradation commis sur le parking.

## Personnel

Vous pouvez identifier le personnel de la clinique grâce à la couleur du liseré de leur tenue :

**rouge :** infirmière

**vert :** aide-soignante

**bleu :** sage-femme

**rose :** auxiliaire de puériculture

**jaune :** agent de service hospitalier

La sonnette vous permet de les joindre en permanence.



## Protection des mineurs et des majeurs sous tutelle

Les informations concernant la santé des mineurs et des majeurs sous tutelle sont délivrées au titulaire de l'autorité parentale ou au tuteur. Cependant, le professionnel de santé doit informer les intéressés de manière adaptée à leur maturité ou à leur discernement et doit les faire participer, dans la même mesure, à la prise de décision les concernant.

Pour les patients mineurs, le médecin peut se dispenser d'obtenir le consentement des titulaires de l'autorité parentale, si le mineur s'oppose expressément à leur consultation. Le médecin doit cependant, dans un premier temps, s'efforcer d'obtenir le consentement du mineur à cette consultation. Si le mineur maintient son opposition, il devra néanmoins se faire accompagner par une personne majeure, pour que le médecin puisse mettre en œuvre le traitement ou l'intervention.

## Recommandations

La clinique doit rester un lieu de repos pour les patients. Nous vous remercions d'observer le silence dans les couloirs.

L'apport aux patients de nourriture et de boisson est interdit. Les plantes et fleurs sont également interdites dans les services de soins, plus particulièrement après une intervention chirurgicale, car elles peuvent être source d'infection. Il en est de même pour les animaux. Nous vous remercions de bien vouloir en informer vos proches.

## Repas

Un menu vous sera présenté par le personnel de restauration ainsi que les possibilités de changement. Si vous avez un régime prescrit ou particulier, signalez-le à l'infirmière dès votre arrivée.

Les repas sont servis à partir de :

Petit-déjeuner : 7h30

Déjeuner : 12h

Dîner : 18h45

## Tabac

Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte de la clinique.

### Coiffeur

Sur votre demande auprès de l'équipe soignante, vous pouvez bénéficier des services d'un coiffeur ou faire appel au coiffeur de votre choix.

### Courrier

Vous pouvez recevoir du courrier pendant votre séjour. Nous vous conseillons néanmoins d'inviter vos correspondants à bien préciser le numéro de votre chambre. Vous pouvez également déposer votre courrier affranchi à l'accueil ou le remettre à l'équipe soignante qui fera le nécessaire.

## Culte

Un ministre du culte peut vous rendre visite. Il vous suffit d'en exprimer le souhait auprès de l'équipe soignante.

## Interprète

Une liste des personnes parlant des langues étrangères est disponible dans chaque service.

## Service social

Le service social de la clinique peut être contacté à votre demande.

## Incendie

Pour votre propre sécurité, vous êtes invité à prendre connaissance des consignes de sécurité incendie de la clinique.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans l'établissement et d'utiliser du matériel électrique personnel, à l'exception de rasoirs.

En cas de découverte d'un feu, de fumée ou d'odeur de brûlé : prévenir immédiatement le personnel, conservez votre calme, restez dans votre chambre et suivez les instructions du personnel de l'établissement.

## Traitement médical personnel

Si vous devez prendre des médicaments pour une affection autre que celle qui a motivé votre hospitalisation à la clinique, vous devez en informer le médecin en charge de votre hospitalisation et lui fournir vos ordonnances.

## Transports

Pour pouvoir être pris en charge par l'Assurance Maladie, les transports sanitaires (ambulances, VSL, ...) doivent être prescrits par votre médecin. L'infirmière de votre service peut se charger d'appeler pour vous l'ambulancier de votre choix.

## Urgences

La clinique ne dispose pas de service d'urgence. Cependant, en cas de problème, vous pouvez contacter le secrétariat de votre médecin ou le standard de la clinique, ouvert en permanence.

## Visites

Les visites sont autorisées de 13h à 20h afin de faciliter les soins et le repos des patients. Il est recommandé d'éviter les visites trop longues ou en groupe qui fatiguent le patient ainsi que son voisin de chambre.

Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas admis dans les chambres.

## VOTRE SORTIE



- > Les sorties s'effectuent **le matin à partir de 10 heures après visite et accord de votre médecin.**
- > Seul votre praticien est compétent pour fixer le jour de votre départ.
- > Si vous décidez de quitter l'établissement sans l'accord de votre médecin, vous devez signer une décharge dégageant la clinique et les praticiens de toute responsabilité concernant les conséquences et risques éventuels de votre décision.
- > L'infirmière vous remettra les radiographies, les ordonnances et tout document relatif à la poursuite du traitement en cours.
- > **Après avoir quitté votre chambre, présentez-vous au bureau des admissions / sorties.**

Il vous sera remis :

- 1 facture de la clinique à transmettre à votre mutuelle, le cas échéant ;
  - 2 bulletins d'hospitalisation à remettre à votre employeur et à votre Caisse de Sécurité Sociale (pour justifier l'arrêt de travail pendant votre hospitalisation) ;
  - la facture normalisée « S3404 » réclamée par certaines mutuelles vous sera adressée ultérieurement à votre domicile.
- > Il est important pour nous de connaître vos impressions sur les conditions de votre séjour. **Un questionnaire de sortie** (à la fin de ce livret) est disponible. Il vous suffira de le déposer à l'accueil, avant votre départ ou nous le retourner par courrier. Il est également accessible sur le site Internet : [www.clinique-mathilde.com](http://www.clinique-mathilde.com)

### Après la sortie :

Nous restons à votre disposition pour assurer le suivi après votre hospitalisation.

N'hésitez pas à contacter directement le secrétariat de votre médecin, ou le cas échéant, le standard de la clinique ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 au 02.32.81.10.10.

# CHIRURGIE AMBULATOIRE

La chirurgie ambulatoire se définit comme l'ensemble des actes chirurgicaux ou examens endoscopiques nécessitant le recours à un bloc opératoire ou à une salle d'endoscopie et pour laquelle la durée de votre séjour est inférieure ou égale à 12 heures.

A la Clinique Mathilde, le service de chirurgie ambulatoire est divisé en plusieurs secteurs en fonction du type d'intervention et de l'anesthésie que vous allez avoir. (Secteurs adultes, fauteuils, chambres ou méridiennes, secteur enfants, pôle dédié à l'ophtalmologie, unité d'explorations fonctionnelles)

Il est ouvert du lundi au vendredi.

Accueil / Admissions **de 7h00 à 19h00** : 02 32 81 07 94

Accueil Ambulatoire **de 7h30 à 20h00** : 02 32 81 08 50

Les formalités administratives sont identiques à l'hospitalisation classique, vous pouvez vous reporter à la rubrique « Inscription »

## Avant votre intervention

- > La pratique de la chirurgie ambulatoire nécessite une **consultation de pré-anesthésie**. Si celle-ci n'a pas été fixée, nous vous remercions d'appeler le secrétariat des anesthésistes pour la prévoir. (Tél. : 02 35 52 39 07).
- > **Sans cette consultation d'anesthésie, l'intervention sera reportée.**
- > N'oubliez pas de remplir, dater, signer, de **rapporter le questionnaire pré-anesthésique** qui vous a été remis à la consultation. Vous pouvez vous faire aider par votre médecin traitant.
- > **Apportez également les fiches d'information et de consentement signées par le praticien et l'anesthésiste.**

## Le jour de votre intervention

- > Vous devez vous présenter à l'accueil pour valider votre dossier administratif :
  - Au rez-de-chaussée du bâtiment ophtalmologie pour le pôle ophtalmologie
  - Au 1<sup>er</sup> étage de la Clinique pour la chirurgie ambulatoire classique
- > Vous devez **rester à jeun** (ne rien boire, ni manger, ni mâcher) durant les 6 heures qui précèdent l'heure prévue de l'entrée.
- > Vous ne devez pas consommer d'alcool **ni fumer** pendant les 12 heures précédant l'anesthésie.
- > Les bébés de moins de 18 mois peuvent avoir un biberon d'eau sucrée jusqu'à 4 heures avant l'anesthésie. (Apporter couches et biberons non fournis à la clinique)



- > Vous pouvez prendre vos médicaments habituels au moment prescrit avec un demi- verre d'eau, **sauf contre-indication médicale et avec l'accord de l'anesthésiste ou du chirurgien.**
- > Vous devez apporter tout votre traitement habituel pour en assurer la continuité après l'intervention.
- > **Apportez les examens en votre possession** : ordonnance, bilan sanguin, électrocardiogramme, électromyogramme, courrier médical, carte de groupe sanguin, examens radiologiques et **le carnet de santé** pour les enfants.
- > **Prenez votre douche à la Bétadine® la veille et le matin de l'intervention** (sauf allergie à la bétadine, utilisez un autre savon) **avant de vous rendre à la clinique.**  
Ne mettez ni rouge à lèvres, ni vernis à ongle, ni maquillage, de façon à ne pas gêner la surveillance de l'anesthésie, et ceci même pour une anesthésie locale.
- > Evitez les lentilles de contact.  
Signalez à l'infirmière si vous portez un appareil auditif.  
Si vous portez un appareil dentaire **vous devez le retirer avant d'aller au bloc opératoire.**
- > Prévoyez qu'une **personne valide et responsable vienne vous rechercher.**  
Pensez à prévoir un numéro de téléphone pour la joindre facilement afin de la prévenir de l'heure de votre sortie.
- > N'apportez ni montre, ni bijoux, ni objets de valeurs. Enlevez les piercings.  
Prévoyez un nécessaire de toilette, des chaussures et des vêtements adaptés à votre intervention.

## Après votre intervention

- > Il est **obligatoire de repartir accompagné** d'une personne adulte.  
L'anesthésie, même locale, interdit de conduire pendant les 24 heures qui suivent l'opération. Ce délai peut être plus long selon le type d'intervention.  
Pour les enfants il est recommandé que la personne accompagnante ne soit pas celle qui conduit la voiture.
- > Vous ne devez **pas être seul(e) la nuit suivant votre intervention.**  
Vous devez disposer d'un téléphone pour pouvoir appeler la clinique en cas de difficultés.
- > **La sortie est autorisée par le chirurgien et/ou l'anesthésiste,** mais elle n'est possible qu'après avoir vu l'infirmière du service qui vous donnera les derniers conseils de sortie.
- > Une **hospitalisation la nuit suivant votre intervention peut s'avérer nécessaire.**  
Avec l'accord de votre chirurgien et /ou de l'anesthésiste, vous reprendrez vos médicaments habituels s'il y a lieu, ainsi que le traitement prescrit sur l'ordonnance qui vous sera éventuellement remise à la clinique.



## Après la sortie

- > **Au moindre problème, nous sommes à votre disposition et vous pouvez contacter la clinique 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en téléphonant au 02 32 81 10 10, en précisant le nom de votre chirurgien.**
- > Pour toute information complémentaire après votre sortie, prenez contact avec le secrétariat de votre chirurgien.

## EXPLORATION FONCTIONNELLE

**Certains actes ne nécessitant pas d'hospitalisation (biopsie, actes diagnostiques...) peuvent être réalisés dans l'unité d'Exploration Fonctionnelle.**

L'accueil de ce service est commun avec celui de la Chirurgie Ambulatoire.

### > CENTRE DE BIOTHERAPIES

Les biothérapies sont utilisées depuis 2006 à la Clinique Mathilde, essentiellement dans les maladies inflammatoires chroniques intestinales (Crohn ou rectocolite hémorragique) et en rhumatologie. Le Centre de Biothérapies est situé dans le service Ambulatoire au 1<sup>er</sup> étage de la Clinique. Ce centre permet, soit d'initier le traitement en éduquant le patient à le poursuivre à domicile dans le cas d'injections sous-cutanées, soit de réaliser des perfusions intra veineuses et un suivi réguliers.





# UNITÉ DE MÉDECINE ET CHIMIOTHÉRAPIE

La Clinique Mathilde dispose d'un agrément pour le traitement du cancer et met à votre disposition des spécialistes habilités à prendre en charge cette maladie. Une unité de chimiothérapie et une unité de médecine composée de 16 lits dont 2 lits identifiés soins palliatifs, permettent de mettre en place les thérapeutiques du cancer dans la sérénité, le confort et la confidentialité.

## Soins de Support

Dans le cadre de votre hospitalisation, une équipe pluridisciplinaire dite équipe de soins de support est à votre disposition et se propose de vous aider au quotidien à faire face à votre maladie avec comme principal objectif l'amélioration de votre qualité de vie.

Elle est composée de :

- Médecins spécialistes (oncologue/hématologue ; oncogériatre ; spécialiste de la douleur)
- Infirmier(e)s
- Psychologue
- Diététicienne
- Socio-esthéticienne
- Service social
- Infirmier stomathérapeute
- Infirmière référente douleur
- Kinésithérapeute

Chaque professionnel intervient à votre demande, vous pouvez contacter chaque intervenant directement si vous souhaitez les rencontrer. Lors d'entretien(s) individuel(s), une évaluation de vos besoins est effectuée par l'infirmière de l'unité de chimiothérapie et ainsi une proposition de soutien adapté et /ou projet d'accompagnement est proposé.

Nos objectifs sont de proposer écoute, conseil, information, suivi personnalisé, éducation thérapeutique, orientation vers d'autres dispositifs d'aide, aide à la rédaction des directives anticipées, droits et information, explication sur la stratégie thérapeutique.

Tous ces entretiens et soins font partie de votre prise en charge.

## Soins de Qualité

Les équipes médicales et soignantes sont présentes pour vous accueillir dans un climat chaleureux, afin de vous offrir une prise en charge personnalisée et efficace. Votre venue à la clinique dans le cadre d'une intervention chirurgicale pour affection cancéreuse pourra se poursuivre sur notre site, si vous le souhaitez, grâce à la présence dans l'établissement de spécialistes qualifiés en oncologie, d'une unité de chimiothérapie et d'une unité d'hospitalisation de médecine. Notre objectif étant d'offrir une prise en charge longitudinale et continue tout au long des étapes de votre maladie.

Nous accordons une attention particulière à la qualité des soins dispensés et souhaitons une prise en charge optimisée incluant la discussion de votre cas dans le cadre de réunions de concertations pluridisciplinaires (RCP) hebdomadaires permettant de proposer une réflexion stratégique de votre cas dans une dimension personnalisée. Le projet de traitement vous sera expliqué et détaillé lors de la remise d'un programme personnalisé de soins (PPS) respectueux des recommandations de prise en charge validées. Un accès à la recherche clinique vous permettant de bénéficier de thérapeutiques innovantes est assuré par la présence sur notre site d'une attachée de recherche clinique qui peut, selon vos souhaits, proposer une participation à une démarche d'évaluation.

## Doctrine

Combattre une affection cancéreuse reste une épreuve et représentera dans votre existence une étape qu'il est parfois difficile de surmonter. Nous n'avons, bien entendu, pas la prétention de faire mieux que d'autres mais notre engagement est de vous proposer des soins de qualité tant sur le plan de la stratégie thérapeutique qu'en terme d'humanité et d'écoute. Votre prise en charge ne doit pas s'arrêter à une intervention chirurgicale mais doit s'intégrer dans une dimension globale et personnalisée de votre cas, nous devons vous accompagner tout au long des étapes de votre maladie, votre spécialiste référent souhaitera acquérir votre confiance et s'attachera à organiser vos soins en tant que médecin référent.

# SERVICE MATERNITE



Quel que soit le terme de votre grossesse, nous vous accueillons de jour comme de nuit au 1<sup>er</sup> étage de la clinique (bloc obstétrical).

## En attendant votre enfant

La clinique Mathilde se met à votre disposition pour répondre à vos questions pendant votre grossesse.

Nous vous conseillons de vous inscrire le plus rapidement possible.

Si vous le désirez, une visite de la maternité est organisée chaque samedi à 10H.

Nous vous proposons :

- un entretien prénatal avec une sage-femme à partir du 4<sup>e</sup> mois de grossesse afin de mieux répondre à votre projet de naissance. Vous pouvez prendre rendez-vous au 02.32.81.07.94
- Une consultation d'aide au sevrage tabagique est assurée par une sage-femme 06.72.20.88.55.
- Des séances d'acupuncture sont assurées par les sages-femmes pour les petits maux de la grossesse 02.32.81.08.47 (de 15h à 18h).
- une préparation à la naissance et à la parentalité, une préparation aquatique, des séances d'haptonomie ou de sophrologie.

## Dès que votre enfant s'annonce

Rendez-vous directement à la clinique. Vous y serez accueillie de jour comme de nuit par une sage-femme et une aide-soignante du bloc obstétrical.

Un obstétricien et un anesthésiste de garde sont présents dans l'unité 24h/24.

## Services proposés lors de votre séjour

La clinique Mathilde souhaite rendre votre séjour le plus agréable possible. Notre équipe vous propose :

- Une réunion d'information sur l'allaitement maternel le premier jeudi du mois à 10h30, en salle de préparation à la naissance, animée par l'association SOS Allaitement.
- Des réunions postnatales pluri hebdomadaires accessibles aux mamans venant d'accoucher.
- Les services d'un photographe professionnel pour vous et votre bébé.
- Le dépistage des troubles auditifs à la naissance est proposé de façon systématique.

## Recommandations

Pour votre confort et celui de votre enfant, il vous est conseillé de limiter le nombre de vos visiteurs. Votre repos et celui du bébé sont essentiels dans les premiers jours.

**La déclaration de naissance se fera impérativement dans les 3 jours** suivant l'accouchement. Cette formalité est à effectuer au service Etat Civil de la Mairie de Rouen par le père ou un membre de la famille.

Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h45, le samedi de 9h à 11h30.

## Votre sortie

Votre sortie est décidée par l'obstétricien et par le pédiatre.

Elle est possible à partir de 10 heures.

Pour des raisons de sécurité, nous vous rappelons que lors du trajet de retour à votre domicile, votre enfant doit être placé dans un dispositif sécurisé et adapté à son poids.





# DEMARCHE QUALITE

Notre approche de la qualité est une approche globale visant à couvrir tous les domaines de notre activité, aussi bien les soins que nous prodiguons, nos infrastructures et équipements, et l'approche humaine inhérente à l'exercice de notre métier.

Pour mettre en œuvre cette vision qualitative globale, notre personnel (médical, paramédical, administratif, technique) est organisé en différents comités et groupes de travail, détaillés dans ces pages.

## La Conférence Médicale d'Etablissement (CME)

L'ensemble des professions médicales de l'établissement forme la C.M.E.

Elle est organisée autour de groupes de travail thématiques représentés par son bureau. La CME contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et à l'élaboration de projets relatifs aux conditions d'accueil et de prise en charge des usagers.

Présidence : Dr Sarrazin, chirurgien viscéral et digestif

## Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) :

**Une infection est dite associée aux soins si elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge (diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive ou éducative) d'un patient, et si elle n'était pas présente, ni en incubation au début de la prise en charge. (Définition IAS, Ministère de la Santé 2007).**

Au sein de la clinique, le CLIN a pour mission **d'organiser, planifier et animer** les actions de prévention des risques d'infections liés à l'hospitalisation.

La Clinique Mathilde a une politique volontariste de prévention **des risques infectieux** et bénéficie d'une équipe opérationnelle d'hygiène **active**.

Nous réalisons une évaluation régulière de nos pratiques dans le but de lutter contre les infections associées aux soins.

Chaque année, le Ministère de la Santé recueille les moyens mis en œuvre par l'établissement **sous forme d'indicateurs qui sont mis à la disposition du public**.

Lutter contre les conséquences parfois dramatiques de ces infections est un enjeu de santé publique **auquel vous aussi devez participer** en observant des règles simples comme, par exemple :

- **Utiliser les solutions hydro alcooliques à votre disposition dans les chambres**, pour éviter la **transmission** et le manuyportage des microbes.

- **Pratiquer** la préparation préopératoire qui vous est proposée.
- Accepter l'isolement d'un patient : c'est une pratique de soins courante et temporaire qui ne préjuge pas de la gravité de son état.
- Limiter l'accès des enfants et le nombre de visiteurs dans les chambres
- Interroger le personnel soignant sur les précautions à prendre lors de vos visites
- Admettre que ce qui vous est apporté (fleurs, aliments extérieurs...) puisse vous être refusé par l'équipe médicale pour des raisons d'hygiène.

Aidez-nous dans notre action pour lutter contre les infections nosocomiales.

## Le Comité de lutte contre la douleur (CLUD)

La loi du 4 mars 2002 rappelle que « toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée ».

Un comité de lutte contre la douleur est constitué au sein de la clinique et est composé de médecins, sages-femmes, infirmier(e)s, aides-soignant(e)s, psychologue, kinésithérapeutes. L'équipe soignante qui vous entoure est là pour vous aider à mieux gérer votre douleur. Elle est à votre écoute pour évaluer son intensité et pour vous proposer, avec la collaboration de votre praticien, les moyens les plus adaptés à votre situation.

## Pharmacovigilance

Notre établissement est engagé depuis 2005, dans une politique de bon usage du médicament et des dispositifs médicaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Nous réalisons une évaluation régulière du circuit du médicament et des dispositifs médicaux implantables, afin de garantir la sécurité de la prise en charge.

## Droit des Usagers et Qualité de la Prise en Charge

### La Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge

La CRUQ a pour mission « de veiller au respect des droits des usagers et contribuer à l'amélioration de la qualité des personnes malades. Elle est aussi susceptible d'assister et d'orienter toute personne qui s'estime victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement et de l'informer sur les voies de conciliation et de recours gracieux ou juridictionnel dont elle dispose. »

De plus, elle doit recommander à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Pour établir ces recommandations, la CRUQ s'appuie en particulier sur toutes vos plaintes, réclamations, éloges, remarques ou propositions : c'est pourquoi il est très important, que vous soyez satisfait ou non, de nous en faire part.

La commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge est composée comme suit :

- |   |                  |
|---|------------------|
| - Président   | Docteur NAVARRA  |
| - Médiateur médecin                                   | Docteur SCHUHL   |
| - Médiateur médecin suppléant                         | Docteur LECRUIT  |
| - Médiateur non-médecin                               | Mr DUBOIS        |
| - Médiateur non médecin suppléante                    | Mme MORGANTE     |
| - Président de la Conférence Médicale d'Établissement | Docteur SARRAZIN |
| - Représentante du personnel soignant                 | Mme DARCET       |
| - Représentante du personnel soignant suppléante      | Mme CHEVALLIER   |

Deux représentants des usagers sont désignés par l'Agence Régionale de Santé :

- |                 |                      |                |
|-----------------|----------------------|----------------|
| - Mme GESLIN    | CSF/UDAF 76          | 02.76.51.71.44 |
| - Mme LEVILLAIN | FYBROMYALOGIE France | 06.73.67.93.04 |

Si vous souhaitez saisir la Commission, écrivez à son Président à l'adresse de la Clinique Mathilde.

## Le Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN)

Il contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'établissement en matière d'alimentation et de nutrition. Le comité a pour vocation à participer par ses avis ou propositions à l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des malades et à la qualité de la prestation alimentation-nutrition, par trois sous-commissions :

- Alimentation
- Nutrition entérale
- Nutrition parentérale

## Le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance

Il est compétent pour les questions relatives à la thérapeutique transfusionnelle, à l'organisation transfusionnelle, à la sécurité transfusionnelle et à l'hémovigilance.

Ses principales missions sont de :

- Rationaliser les prescriptions et engager des actions minimisant les risques résiduels dans la thérapeutique transfusionnelle
- Mettre en œuvre une organisation assurant la sécurité transfusionnelle
- Suivre les patients transfusés
- Créer une activité d'hémovigilance en évaluant de manière régulière les risques résiduels liés à la transfusion et en surveillant l'émergence de risques nouveaux
- Mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre et en analyser les conséquences cliniques et financières.



De plus, il se tient informé des conditions de fonctionnement des dépôts de sang ; il est averti des incidents transfusionnels ; il présente à la Commission Médicale d'Etablissement un programme de formation en sécurité transfusionnelle destiné aux personnes concernées et lui remet un rapport annuel d'activité.

## Le Comité d'Éthique

Le comité d'éthique de la Clinique Mathilde est une instance consultative et indépendante. Ce comité a pour missions :

- D'identifier les problèmes éthiques rencontrés dans l'établissement,
- De favoriser la réflexion sur le sens du soin,
- De produire des avis ou des orientations générales à partir d'études de cas, de questions particulières ou de thèmes généraux,
- De diffuser en interne des réflexions et des recommandations.

Il est tenu au respect du secret professionnel.

# CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

*La circulaire ministérielle n° 2006-90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées énonce les 11 principes généraux :*

- 1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- 2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en oeuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 3 **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- 4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- 5 **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépitage.
- 6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- 7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- 8 **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- 9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- 10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie **d'un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- 11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

# DROITS ET INFORMATIONS

## Accès au dossier médical

### R. 1111-2 à R. 1111-9 du code de la santé publique

Le dossier médical regroupe l'ensemble des données administratives et médicales relatives à votre hospitalisation.

Le dossier médical constitué au sein de l'établissement comporte toutes les informations de santé vous concernant.

Il vous est possible d'accéder à ces informations en faisant la demande auprès de la direction en joignant impérativement la copie de votre pièce d'identité. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également consulter votre dossier sur place, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.

Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de quarante-huit heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.

Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite. Prendre rendez-vous au 02.32.81.08.22.

Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais, limités au coût de reproduction et d'envoi (si vous souhaitez un envoi à domicile) sont à votre charge.

Votre dossier médical est conservé pendant 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les règles d'accessibilité à votre dossier médical, une fiche informative est à votre disposition au secrétariat de direction : 02.32.81.08.22.

Chaque patient hospitalisé peut exercer son droit de contestation et de rectification prévu à l'article 36 de la loi du 6 janvier 1978, selon lequel « le titulaire du droit d'accès peut exiger que soient (...) rectifiées ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes (...) ou dont la collecte (...) est interdite. »

## Plaintes et réclamations

### Cf. articles R. 1112-79 à R. 1112-94 du code de la santé publique

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au responsable du service concerné. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez demander à rencontrer la personne déléguée par la direction de l'établissement pour recueillir votre plainte ou réclamation. Si vous préférez, vous pouvez écrire.

A cette fin la Clinique Mathilde vous offre la possibilité de saisir :

- son médiateur médical si votre plainte met en cause l'organisation des soins ou le fonctionnement médical du service (Dr J.F SCHUHL), son médiateur, non médecin, si votre plainte ou réclamation est de nature autre que médicale (J.L. DUBOIS, Directeur)
- les deux médiateurs peuvent le cas échéant être saisis simultanément

Cette personne veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique. Elle fera le lien avec la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQ).

Le (ou les) médiateur(s) vous recevra, vous et votre famille éventuellement, pour examiner les difficultés que vous rencontrez.

Outre les médiateurs, la CRUQ se compose du directeur de l'établissement et de deux représentants des usagers.

## Directives anticipées

### L. 1111-11 du code de la santé publique

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Renouvelables tous les trois ans, elles peuvent être, dans l'intervalle, annulées ou modifiées à tout moment. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les-lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les directives anticipées, une fiche informative est à votre disposition auprès de la surveillante du service.

## Don d'organes

Les principes aujourd'hui applicables en France en matière de dons d'organes sont principalement issus de **la loi bioéthique du 6 août 2004 et du code civil** qui pose désormais : « *Il ne peut être porté atteinte à l'intégrité du corps humain qu'en cas de nécessité médicale pour la personne ou à titre exceptionnel dans l'intérêt thérapeutique d'autrui* ».

Cette loi dispense de l'obtention du consentement explicite du « *donneur* ». Toutefois deux hypothèses dans lesquelles la présomption de consentement peut être renversée :

- lorsque la personne, de son vivant, a fait connaître son refus d'un prélèvement sur son corps après la mort (Registre national du refus)
- ou en cas de témoignage de ce refus par les proches.

## Personne de confiance

### art. L. 1111-6 du code de la santé publique

Vous pouvez désigner par écrit une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance pour vous accompagner tout au long des soins ou des décisions à prendre. Cette personne, que l'établissement considérera comme votre « personne de confiance » sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décision vous concernant. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la personne de confiance, une fiche informative est à votre disposition à l'Accueil / Admissions.

Lors de votre admission, vous pourrez désigner, au moyen de la fiche détachable jointe à la fin du livret, la personne de confiance de votre choix.

***Les textes suivants sont extraits de la circulaire n° 98-231 du 9 avril 1998, relative à l'information des malades en matière de risques liés aux produits sanguins labiles et aux médicaments dérivés du sang, et sur les différentes mesures de rappel effectuées sur ces produits sanguins.***

## TRANSFUSION DE PRODUITS SANGUINS LABILES INFORMATION SYSTÉMATIQUE DU PATIENT AVANT TRAITEMENT

La transfusion est indispensable à de très nombreux traitements en médecine et en chirurgie. Chaque année, en France, environ 2 500 000 dons de sang permettent de traiter plusieurs centaines de milliers de malades.

### Qu'allez-vous recevoir ?

Les produits appelés globules rouges, plaquettes ou plasma frais congelé (exceptionnellement, globules blancs) sont des produits sanguins labiles. Ils proviennent des dons de donneurs bénévoles. Ils sont rigoureusement contrôlés et répondent à des normes obligatoires de sécurité et de qualité : sélection des donneurs, tests de dépistage sur chaque don, règles pour assurer la qualité sur toute la chaîne, du donneur au malade. Le traitement qui vous est proposé est nécessaire à votre état de santé actuel. Votre médecin a bien étudié les bénéfices pour vous ainsi que les risques éventuels.

### Quels sont aujourd'hui les risques connus de ce traitement ?

Comme tout traitement, la transfusion comporte des risques. Des réactions sans conséquences graves peuvent survenir pendant et après transfusion, comme de l'urticaire ou des frissons et de la fièvre, sans cause infectieuse. Les autres risques sont aujourd'hui limités grâce aux mesures déjà prises.

Il s'agit :

**1 - Des risques résiduels de contamination. Ils continuent de diminuer avec les progrès des connaissances et des techniques. Les estimations pour 1996 sont les suivantes :**

- Une infection par le virus de l'hépatite B pour 180 000 transfusions.
- Une infection par le virus de l'hépatite C pour 200 000 transfusions.
- Une infection par des bactéries pour plus de 200 000 transfusions.
- Une infection par le virus du sida pour un million de transfusions.

**2 - Des risques liés aux très nombreux groupes sanguins :**

Le grand nombre de groupes sanguins différents d'une personne à l'autre impose de faire des examens obligatoires avant transfusion pour assurer votre sécurité : deux déterminations des groupes sanguins (A, B, O, AB et Rhésus) et une recherche d'anticorps irréguliers contre de nombreux groupes. Une dernière vérification sera effectuée à votre chevet en cas de transfusion de concentrés de globules rouges. Malgré toutes ces précautions, des anticorps irréguliers apparaissent chez certains malades (dans 1 à 5 % des cas généralement).

Pour dépister et traiter, si nécessaire, d'éventuelles complications le plus tôt possible, il est recommandé de surveiller les personnes transfusées. C'est pourquoi votre médecin va vous proposer des tests de dépistage (du virus du sida et de l'hépatite C notamment) avant et trois mois après vos transfusions et, suivant votre situation, une recherche d'anticorps irréguliers après transfusion.

Dans tous les cas, vous serez informé des résultats d'examen qui auront été effectués. Si un résultat vis à vis d'un virus se révélait positif, une consultation et des contrôles vous seraient proposés. Si des anticorps irréguliers apparaissaient après une transfusion, il est nécessaire de le signaler en cas de nouvelle transfusion, pour votre sécurité.

**D'autres risques pourraient-ils survenir ?**

Aucun cas de maladie de Creutzfeld-Jakob lié à la transfusion n'a été constaté à ce jour dans le monde. Cependant, ce risque théorique ou d'autres, aujourd'hui inconnus, ne peuvent être exclus. Toutes les mesures de prévention de ces risques, aujourd'hui possibles, ont été prises, notamment dans la sélection des donneurs de sang et dans la préparation des produits.

En outre, une surveillance nationale des incidents de la transfusion a été mise en place depuis 1994 (l'hémovigilance). Les recherches scientifiques sont très suivies. Si cela s'avérait nécessaire, des informations complémentaires vous seraient communiquées.

Toutefois, si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires sur le produit que vous avez reçu, vous pouvez vous adresser au médecin du service où vous avez été transfusé ou à la direction de l'établissement de santé concerné.

**Conservez les documents que vous allez recevoir**

Un document écrit comportant la date de vos transfusions, l'établissement et le service où vous avez été transfusé(e), le type et le nombre des produits sanguins labiles que vous avez reçus, vous sera remis avant votre sortie de l'hôpital ou de la clinique. Conservez ce document avec soin et montrez-le à votre médecin traitant. Il en a besoin pour assurer votre suivi médical.

Il est utile de faire inscrire ce traitement sur votre carnet de santé et d'informer votre médecin traitant de vos changements de domicile ou de lieu de traitement. Votre médecin est à votre disposition pour répondre aux questions que vous vous posez. N'hésitez pas à en parler avec lui.

## MÉDICAMENTS DÉRIVÉS DU SANG

### INFORMATION SYSTÉMATIQUE DU PATIENT AVANT TRAITEMENT

Votre médecin vous a prescrit un médicament dérivé du sang utile dans votre situation.

**Qu'est-ce qu'un médicament dérivé du sang ?**

C'est un produit fabriqué à partir du sang ou du plasma humain. Comme tout médicament, il n'est autorisé à être utilisé chez les malades qu'après évaluation par l'agence du médicament, de sa qualité, de sa sécurité et de son efficacité et il est distribué par des pharmaciens. Comme tous les médicaments, il peut entraîner des effets indésirables dont vous pouvez parler avec votre médecin.

La sécurité vis-à-vis des maladies infectieuses est assurée par trois mesures qui s'additionnent :

- 1 - La sélection des donneurs de sang.
- 2 - Les tests de dépistage effectués sur chaque don du sang.
- 3 - Le procédé de fabrication qui comporte des traitements d'élimination et d'inactivation des virus par des méthodes validées ainsi que des contrôles qui sont effectués à différents stades de la fabrication.

Un système dit de « traçabilité » permet de suivre ces médicaments, de chaque don de sang jusqu'à chaque malade qui reçoit ces médicaments et inversement, de chaque malade jusqu'aux dons de sang ayant servi à la préparation du médicament. Les pharmaciens qui délivrent ces médicaments sont tenus de conserver les noms des malades qui ont reçu chacun des lots.

### **Sécurité vis-à-vis des virus et autres agents infectieux**

Les virus du sida et des hépatites B et C sont éliminés et/ ou inactivés au cours de la fabrication. Certains autres virus, par exemple le virus de l'hépatite A, peuvent être partiellement résistants aux méthodes d'inactivation ou d'élimination utilisées lors de la préparation de certains médicaments comme les facteurs de coagulation. Aussi, il est recommandé de vacciner contre l'hépatite A les malades qui reçoivent régulièrement des facteurs de coagulation.

Par ailleurs, aucun cas de la maladie de Creutzfeld-Jakob lié aux médicaments dérivés du sang n'a été constaté à ce jour dans le monde.

Si vous vous posez d'autres questions, vous pouvez en parler à votre médecin.

### **Qu'est-ce qu'une mesure de rappel de lot d'un médicament ?**

Comme pour tout médicament, l'agence du médicament peut être amenée à prendre des mesures de rappel de lots de médicaments dérivés du sang, c'est-à-dire à suspendre leur utilisation et à faire rappeler par le fabricant les produits en stock dans les pharmacies, les services des hôpitaux, ainsi que chez les malades qui en détiennent.

Deux types de rappels existent, le « rappel de précaution » et le rappel lié à un risque avéré pour la santé des malades.

#### **1 - Rappels « de précaution »**

C'est une mesure de rappel prise à la suite d'une information nouvelle sur le donneur, prise par précaution dans la mesure où, en l'état des connaissances et des techniques du moment, la sécurité du produit n'est pas remise en cause.

A titre d'exemples :

- L'information peut porter sur un donneur dont le test de dépistage pour le virus du sida, de l'hépatite B ou de l'hépatite C est devenu positif après son don. Dans ce cas, bien que ces virus soient inactivés au cours de la fabrication des médicaments dérivés du sang, les produits peuvent être rappelés par mesure de précaution ;
- Il peut également s'agir de l'apparition, chez un donneur, d'une maladie de Creutzfeld-Jakob postérieurement à son don. A ce jour, aucun cas de contamination par administration d'un médicament dérivé du sang n'a été rapporté ; toutefois, les produits préparés à partir du don de ce donneur sont rappelés par mesure de précaution.

Pendant, la décision de rappel ne peut être prise que lorsque ces informations deviennent disponibles. C'est pourquoi le rappel a souvent lieu quelques semaines ou mois, voire même années, après la distribution du médicament par les pharmacies.

#### **2 - Rappel en raison d'un risque avéré pour la santé**

Cette mesure de rappel est justifiée par le fait qu'un risque à utiliser le produit est détecté. Ces mesures existent déjà pour les autres médicaments et font l'objet de la diffusion d'une information par l'intermédiaire des médias (télévision, presse...) en plus de l'information destinée aussi bien aux médecins et aux pharmaciens qu'aux usagers.

Si un tel risque survenait pour un médicament dérivé du sang, les mêmes mesures (rappel et annonces dans les médias) seraient mises en place immédiatement.

#### **3 - Informations disponibles sur les produits rappelés**

Un serveur minitel (3617 AGMED, rubrique 3, Retraits) permet de consulter en permanence la liste de tous les lots de médicaments rappelés.

#### **Surveillance de l'utilisation immédiate et à long terme**

De plus, il existe une surveillance permanente nationale de la sécurité d'emploi de tous les médicaments mis sur le marché (pharmacovigilance). Les effets indésirables ou inattendus, survenant au cours d'un traitement médicamenteux, sont déclarés par les médecins, enregistrés, analysés et des mesures sont prises chaque fois que nécessaire. Il est donc important de signaler à votre médecin tout effet indésirable que vous pourriez ressentir.

A l'avenir, en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques, il pourrait être important, par exemple en cas d'apparition d'un risque encore inconnu à ce jour, que vous puissiez être recontacté(e).

C'est pourquoi, il convient que votre médecin inscrive le traitement que vous allez recevoir sur le carnet de santé (ou sur le carnet d'hémophile) et que vous informiez votre médecin traitant de vos changements de domicile ou de lieu de traitement.

**Consultations  
Bâtiment Bleu**

Anesthésie  
ORL 1 (Drs Denis, Guillem)  
Gynécologie  
Obstétrique  
Chirurgie  
Médecine  
Laboratoire  
Radiologie - Scanner - IRM  
Kinésithérapie

Hospitalisation Chirurgie,  
Maternité, Médecine  
Ambulatoire,  
Chimiothérapie.

**Consultations  
Bâtiment Vert**

(Entrée par Bât Bleu)  
Chirurgie  
Pédiatrie  
Cardiologie  
Pneumologie  
Stomatologie

**Consultations  
Bâtiment Orange**

Ophthalmologie  
ORL 2 (Drs Crenn, Lecler, Piot)  
Médecine de la Reproduction  
(AMP)  
Chirurgie gynécologique et  
mammaire (Drs Baron et Resch)

# ANNUAIRE DES PRATICIENS

	Praticiens	Secrétariat	Consultation
ANESTHESIE REANIMATION	Dr BEGHIN Charles-Edward	02 35 52 39 07	Bât bleu 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr BRILLE Stéphane	02 35 52 39 07	Bât bleu 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr CROCHEMORE Dominique	02 35 52 39 07	Bât bleu 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr DANCEL Philippe	02 35 52 39 07	Bât bleu 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr DELPECH Hervé	02 35 52 39 07	Bât bleu 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr ELHOR Mostafa	02 35 52 39 07	Bât bleu 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr GILLERON Michel	02 35 52 39 07	Bât bleu 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr GIRARD Emmanuel	02 35 52 39 07	Bât bleu 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr HATAHET Ziad	02 35 52 39 07	Bât bleu 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr LACROIX Boris	02 35 52 39 07	Bât bleu 1 <sup>er</sup> Etage
Dr NAFEH Samer	02 35 52 39 07	Bât bleu 1 <sup>er</sup> Etage	

	Praticiens	Secrétariat	Consultation
ANGIOLOGIE PHLEBOLOGIE	Dr DUMESNIL Didier	02 32 81 15 10	Bât Vert 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr MAGNE Jean-Claude	02 32 81 15 13	Bât Vert 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr MORIAUCOURT Philippe	02 32 81 15 13	Bât Vert 1 <sup>er</sup> Etage

GREV (Groupement Rouennais d'Explorations Vasculaires) et DOPPLER		02 35 73 61 86	
	Dr DUMESNIL Didier		Bât Vert 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr MAGNE Jean-Claude		Bât Vert 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr MORIAUCOURT Philippe		Bât Vert 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr GEFFROY Didier	02 32 76 62 55	Rouen

ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION - A.M.P.	Praticiens	Secrétariat	Consultation
Médecine de la reproduction	Dr AVRIL Catherine	02 76 64 10 80	Bât Orange 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr GRZEGORCZYK-MARTIN Véronica	02 76 64 10 80	Bât Orange 4 <sup>ème</sup> Etage
Chirurgie de la stérilité	Dr BARON Marc	02 76 64 10 55	Bât Orange 4 <sup>ème</sup> Etage
Labo de biologie de la reproduction	Dr BASTIT Patrick	02 76 64 10 88	Bât Orange 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr FINET Astrid	02 76 64 10 88	Bât Orange 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr ROSET Julie	02 76 64 10 88	Bât Orange 4 <sup>ème</sup> Etage
Génétiennne	Dr ROSSI Annick	02 35 60 51 37	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage
Psychologue	Mme DANJOU Ghislaine	02 76 64 10 55	Bât Orange 4 <sup>ème</sup> Etage
Andrologue urologue	Dr PASQUIER Geoffroy	02 32 81 15 05	Bât Vert 4 <sup>ème</sup> Etage

	Praticiens	Secrétariat	Consultation
CARDIOLOGIE	Dr CERQUEIRA Sébastien	02 32 81 11 85	Bât Vert 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr COUTANT-LE QUERE Véronique	02 32 81 11 85	Bât Vert 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr HONORE Charlotte	02 32 81 11 85	Bât Vert 2 <sup>ème</sup> Etage

	Praticiens	Secrétariat	Consultation
CHIRURGIE DENTAIRE	Dr GEFFROY Jean-Yves	02 35 88 44 77	Rouen

	Praticiens	Secrétariat	Consultation
CHIRURGIE GYNECOLOGIQUE ET MAMMAIRE	Dr DURAND-REVILLE Marc	02 32 81 11 11	Bât Bleu 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr LAINE Françoise	02 32 81 11 24	Bât Bleu 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr SCHMIED Rémy	02 32 81 11 11	Bât Bleu 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr BARON Marc	02 76 64 10 55	Bât Orange 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr RESCH Benoit	02 76 64 10 70	Bât Orange 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr ANGER Philippe	02 32 81 11 77	Bât Vert 4 <sup>ème</sup> Etage

	Praticiens	Secrétariat	Consultation
CHIRURGIE DE L'OBESITE	Dr ROGER Vianney	02 32 81 11 88	Bât Bleu 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr FOULATIER Olivier	02 32 81 15 81	Bât Vert 4 <sup>ème</sup> Etage

	Praticiens	Secrétariat	Consultation
CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE	Dr ADAM Jacques-Marie	02 32 81 11 22	Bât Bleu 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr BERNARD-CUISINIER Alan	02 32 81 15 40	Bât Bleu 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr RIFAI Yasser	02 32 81 11 86	Bât Bleu 1 <sup>er</sup> Etage

CHIRURGIE PLASTIQUE ET ESTHETIQUE	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr LECA Jean-Baptiste	02 32 81 11 55	Bât Vert 4 <sup>ème</sup> Etage
CHIRURGIE UROLOGIQUE	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr BONNET Olivier	02 32 81 11 50	Bât Vert 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr NAVARRA Stéphane	02 32 81 15 05	Bât Vert 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr PASQUIER Geoffroy	02 32 81 15 05	Bât Vert 4 <sup>ème</sup> Etage
CHIRURGIE VASCULAIRE	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr MESSNER Bernard	02 35 65 65 63	Bât Bleu 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr ROUX Nicolas	02 35 65 65 63	Bât Bleu 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr MENARD Alain	02 32 81 11 77	Bât Vert 4 <sup>ème</sup> Etage
CHIRURGIE VISCERALE & DIGESTIVE	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr ROGER Vianney	02 32 81 11 88	Bât Bleu 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr FOULATIER Olivier	02 32 81 15 81	Bât Vert 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr SARRAZIN Eric	02 32 81 11 50	Bât Vert 4 <sup>ème</sup> Etage
DERMATOLOGIE (LASER VASCULAIRE, ÉPILATOIRE, PIGMENTAIRE, CICATRICE, RIDES, PUVA, DERMATHO-ESTHÉTIQUE)	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr BECHU Sylvie	02 32 81 15 50	Bât Bleu 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr ROSSI Bernard	02 32 81 15 50	Bât Bleu 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr OUVRY Muriel	02 32 81 15 50	Bât Bleu 3 <sup>ème</sup> Etage
LASER DERMATOLOGIQUE - ROUEN LASER DERMATO	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr HAUGUEL Ronald	02 32 81 28 28	Petit-Quevilly
DIETETIQUE / NUTRITION	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	M. BACHELET Romain	02 32 81 10 43	Bât Bleu 4 <sup>ème</sup> Etage
ECHOGRAPHIE - SAGE-FEMME	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Mme FRANCOISE Anne	02 32 81 11 11	Bât Bleu 2 <sup>ème</sup> Etage
	Mme VAUCLIN Céline	02 76 64 10 80	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage
	Mme VILLIERE Joëlle	02 76 64 10 80	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage
ENDOCRINOLOGIE - DIABETOLOGIE	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr LECLERC Patricia	02 32 81 11 35	Bât Bleu 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr HERON Isabelle	02 35 92 94 97	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage
GASTRO-ENTEROLOGIE	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr BENGUIGUI Corinne	02 32 81 11 99	Bât Bleu 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr DURANTON Yves	02 32 81 11 99	Bât Bleu 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr BENET Vincent	02 32 81 11 60	Bât Bleu 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr GILBERT Thierry	02 32 81 11 60	Bât Bleu 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr GUEDON Claire	02 32 81 11 60	Bât Bleu 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr PATRIER Philippe	02 32 81 11 60	Bât Bleu 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr KIRIAKOS Alfred	02 35 98 35 28	Rouen
	Dr KIRIAKOS Jean	02 35 78 40 80	Elbeuf
GYNECOLOGIE MEDICALE	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr CRENN Sophie	02 32 81 15 55	Bât Bleu 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr LECLERC Patricia	02 32 81 11 35	Bât Bleu 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr VEYRES François	02 32 81 11 33	Bât Bleu 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr HERON Isabelle	02 35 92 94 97	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr BLANCHAIS Michel	02 32 81 11 11	Bât Vert 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr KLEPPER Alain	02 32 81 11 11	Bât Vert 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr THOBOIS Bernard	02 32 81 11 11	Bât Vert 3 <sup>ème</sup> Etage
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr DEPONT Bérénice	02 32 81 11 11	Bât Bleu 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr DUCLAUT Isabelle	02 32 81 11 11	Bât Bleu 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr DURAND-REVILLE Marc	02 32 81 11 11	Bât Bleu 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr LAINE Françoise	02 32 81 11 24	Bât Bleu 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr LEBoulLENGER Philippe	02 32 81 11 11	Bât Bleu 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr LEBRETON Bernard	02 32 81 11 11	Bât Bleu 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr LOISEL Cécile	02 32 81 11 11	Bât Bleu 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr SCHMIED Rémy	02 32 81 11 11	Bât Bleu 2 <sup>ème</sup> Etage

<b>IMAGERIE :</b> (IRM, SCANNER, RADIOLOGIE, PANORAMIQUE DENTAIRE, ECHOGRAPHIE, MAMMOGRAPHIE NUMERISEE, OSTEODENSITOMETRIE)	Accueil Radiologie	02 32 81 11 00	Bât Bleu RdC
	Accueil Scanner	02 32 81 11 75	Bât Bleu RdC
	Accueil IRM	02 32 81 11 76	Bât Bleu RdC
	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr AIT ALI SLIMANE Boudjema		
	Dr AIT MESSAOUD Nassira		
	Dr BENCTEUX Philippe		
	Dr BLONDEL Caroline		
	Dr CROUZET Benoît		
	Dr DUBOT Catherine		
	Dr LIEGEOIS Fabien		
	Dr DOUCET Sylvain		
	Dr GRISEL François		
	Dr MAROUTEAU-PASQUIER Nolwenn		
	Dr ROSET Jean-Baptiste		
	Dr HOULETTE Christine		
	Dr LATOUCHE Dominique		
	Dr RECHER Sandrine		
	Dr SCHROTER-VIDIL Karine		
	Dr ZAHAF Fouzi		
<b>KINESITHERAPIE (HYDROTHERAPIE - BALNEOTHERAPIE - OSTEOPATHIE - REEDUCATION PERINEO-SPHINCTERIEENNE)</b>	Praticiens	Secrétariat	Consultation
Ostéopathe	M. GUIBERT Alain	02 32 81 11 80	Bât Bleu RdC
	M. PREVOST Gérard	02 32 81 11 80	Bât Bleu RdC
	M. RELOT Marc	02 32 81 11 80	Bât Bleu RdC
Rééducation périnéo-sphinctérienne	Mme BEDEL Claire	02 32 81 11 80	Bât Bleu RdC
	Mlle COLETTE Maryline	02 32 81 11 80	Bât Bleu RdC
	Mme RITTER Martine	02 32 81 11 80	Bât Bleu RdC
	M. SEYVE Tony	02 32 81 11 80	Bât Bleu RdC
<b>LABORATOIRES</b>	Praticiens	Secrétariat	Consultation
Laboratoire de biologie et d'analyses médicales	Dr LAMY Sylvie	02 32 81 11 70	Bât Bleu RdC
	Dr MENARD Henri	02 32 81 11 70	Bât Bleu RdC
Laboratoire de biologie de la reproduction	Dr ROSET Julie	02 76 64 10 88	Bât Orange 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr BASTIT Patrick	02 76 64 10 88	Bât Orange 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr FINET Astrid	02 76 64 10 88	Bât Orange 4 <sup>ème</sup> Etage
<b>NEUROLOGIE</b>	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr HEMET FRANCOIS Catherine	02 32 81 15 35	Bât Vert 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr VERNIER Louis	02 32 81 15 35	Bât Vert 3 <sup>ème</sup> Etage
<b>ONCOLOGIE - CANCEROLOGIE</b>	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr ALBIN Nicolas	02 32 81 10 89	Clinique RdC
<b>ONCOLOGIE - GÉRIATRIE - DOULEUR</b>	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr LELAIDIER Valérie	02 32 81 10 89	Clinique RdC
<b>OPHTALMOLOGIE (MEDECINE, CHIRURGIE)</b>	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr ADAM Pierre-Alexandre	02 32 81 11 44	Bât Orange 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr BEDAIRIA Leila	02 76 64 10 06	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr BOULENGER Sylvie	02 32 81 11 44	Bât Orange 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr BOUSIGUE Isabelle	02 76 64 10 12	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr d'ASTORG François	02 76 64 10 65	Bât Orange 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr FRANCK Olivier	02 32 81 11 44	Bât Orange 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr GARDEA Etienne	02 32 81 11 44	Bât Orange 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr GIRON Olivier	02 76 64 10 49	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr GRUBER Denis	02 76 64 10 28	Bât Orange 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr HUBAULT Denis	02 76 64 10 57	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr LEBAS Maud	02 76 64 10 30	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr LECLEIRE-COLLET Amélie	02 76 64 10 04	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr MARIE Olivier	02 76 64 10 50	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr MENARD Laure	02 76 64 10 58	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr MICHEL Isabelle	02 76 64 10 04	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr SAAD Charles	02 32 81 11 44	Bât Orange 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr ROBIAL Yves	02 76 64 10 50	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage
	Dr UZZAN Joël	02 76 64 10 48	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage

Suite OPHTALMOLOGIE (MEDECINE, CHIRURGIE)	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr FONTAINE Francis	02 35 91 41 72	Barentin
	Dr LE FOLL Jacques	02 35 77 09 65	Elbeuf
	Dr LELIEVRE François	02 35 08 46 81	Darnétal
	Dr LELOUP Philippe	02 32 40 03 97	Louviers
	Dr MASSY Jérôme	02 35 77 09 65	Elbeuf
	Dr PAON MEULEMAN Nathalie	02 35 71 96 64	Rouen
	Dr PEPY Christian	02 32 56 96 84	Pont-Audemer
	Dr RIVES Muriel	02 32 53 32 72	Gaillon
	Dr SIAHMED Kamal	02 32 21 55 39	Vernon
Dr STAMATIADIS Elie	02 35 92 64 63	Pavilly	

ORTHOPTIE	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Mlle DUGATS Marie	02 76 64 10 67	Bât Orange 3 <sup>ème</sup> Etage
	M. EL FEGHALI Eddy	02 32 81 11 44	Bât Orange 3 <sup>ème</sup> Etage
	M. KHABBAZ Antoine	02 76 64 10 36	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage
	Mme TROCHU Maryse	02 76 64 10 67	Bât Orange 3 <sup>ème</sup> Etage
Mme LECERF Dominique	02 35 07 98 52	Mt St Aignan	

O. R. L. (MEDECINE, CHIRURGIE, CHIRURGIE CERVICO-FACIALE)	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr DENIS Philippe	02 32 81 11 66	Bât Bleu 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr GUILLEM Isabelle	02 32 81 11 66	Bât Bleu 4 <sup>ème</sup> Etage
	Dr CRENN Jean-Yves	02 76 64 10 60	Bât Orange 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr LECLER-SCARCELLA Véronique	02 76 64 10 60	Bât Orange 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr PIOT Thierry	02 76 64 10 60	Bât Orange 3 <sup>ème</sup> Etage
	Dr DESSE Philippe	02 35 92 49 69	Barentin
Dr SOULA Patrick	02 35 92 49 69	Barentin	

PEDIATRIE	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr EL QOMRI Marie-Pierre	02 35 52 33 94	Bât Vert 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr LEVAVASSEUR François	02 35 52 30 26	Bât Vert 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr VOTTIER Gaëlle	02 35 52 39 01	Bât Vert 1 <sup>er</sup> Etage
	Dr AMAR Robert	02 35 70 86 89	Rouen
	Dr LECRUIT François	02 35 72 04 36	Rouen
	Dr SARREAU Claire	02 35 87 69 13	Maromme
	Dr TALBOT Caroline	02 32 64 34 59	Rouen
Endocrino-pédiatre	Dr CUNY Ariane	02 35 52 30 21	Bât Orange 2 <sup>ème</sup> Etage

PNEUMOLOGIE	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr POIGNIE Patrick	02 32 81 15 30	Bât Vert 3 <sup>ème</sup> Etage

PODOLOGIE POSTUROLOGIE	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Podologue M. HELD Eric	02 35 52 38 98	Bât Bleu 3 <sup>ème</sup> Etage
Posturologue Dr DI MASCIO Gérard	02 35 52 39 19	Bât Bleu 3 <sup>ème</sup> Etage	

RADIOLOGIE (VOIR IMAGERIE)

RHUMATOLOGIE	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr GRASSIN DELYLE Léocadie	02 32 81 15 25	Bât Bleu 3 <sup>ème</sup> Etage
Dr VOISIN BECQUET Laurence	02 32 81 15 25	Bât Bleu 3 <sup>ème</sup> Etage	

STOMATOLOGIE	Praticiens	Secrétariat	Consultation
	Dr ROUAUX Jean-Pierre	02 32 81 15 20	Bât Vert 2 <sup>ème</sup> Etage
Dr TARDIF Axel	02 32 81 15 24	Bât Vert 2 <sup>ème</sup> Etage	

Etiquette patient

## LA PERSONNE DE CONFIANCE

Elle est à différencier de la personne à prévenir : la personne de confiance peut être inscrite au nombre des personnes à prévenir ; par contre, les personnes à prévenir n'ont pas vocation à jouer le rôle de personne de confiance.

Sa mission première est d'exprimer les souhaits du malade dans les situations où celui-ci n'est pas en état de le faire. Toutefois, il convient de préciser que les professionnels de santé ne sont pas tenus par l'avis de la personne de confiance. En effet, elle n'a pas vocation à donner un consentement aux soins au nom de la personne malade. La seconde mission de la personne de confiance est d'accompagner le patient au cours de ses démarches. De plus, elle peut assister aux entretiens médicaux si la personne malade le désire. L'objectif est de permettre au patient d'être soutenu moralement alors même qu'il prend connaissance d'informations concernant sa santé.

Je désigne : comme personne de confiance :

NOM, PRENOM : \_\_\_\_\_ TELEPHONE : \_\_\_\_\_

---

## PERSONNE A PREVENIR

Je désigne : comme personne à prévenir :

NOM, PRÉNOM : \_\_\_\_\_ TELEPHONE : \_\_\_\_\_

---

## CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

**« Je reconnais avoir eu une information complète sur les risques de mon intervention et ceux liés à l'anesthésie. »**

DATE : \_\_\_\_\_

SIGNATURE

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »



# QUESTIONNAIRE DE SORTIE

Vous venez d'effectuer un séjour à la clinique Mathilde. Votre avis nous intéresse afin d'améliorer nos prestations. Toutefois, tout au long de votre séjour, vous pouvez contacter le cadre responsable du service pour lui faire part de vos problèmes.

## Vos impressions

### SUR L'ACCUEIL

Tout à fait d'accord      Assez d'accord      Pas vraiment d'accord      Pas du tout d'accord

#### Le personnel à la réception vous a paru

- Courtois
- Efficace

#### Le personnel à l'admission vous a paru

- Courtois
- Efficace

Très complètes      Plutôt complètes      Plutôt incomplètes      Très incomplètes

#### Les informations apportées à l'admission vous ont semblé

- 
- Oui      Non

#### Les délais d'attente étaient-ils raisonnables

- A l'accueil
- A la consultation du médecin

Vos remarques .....

.....

## LE SÉJOUR

Très bonnes      Suffisantes      Faibles      Inexistantes

#### Le personnel médical (médecin) vous a-t-il apporté :

- Information concernant votre maladie ou votre intervention
- Réponses médicales aux questions posées
- Disponibilité du médecin

Tout à fait d'accord      Assez d'accord      Pas vraiment d'accord      Pas du tout d'accord

#### Le personnel soignant (infirmière, sage-femme, aide-soignante) était-il pour vous :

- Disponible
- Attentionné
- Efficace
- Respectueux de votre intimité
- Respectueux de la confidentialité

### Traitement de la douleur

- |  | Parfaitement             | Partiellement            | Pas du tout              | Non concerné             |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • Estimez-vous que votre douleur a été prise en compte | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Vos remarques .....

.....

### L'HÉBERGEMENT

- |   | Très satisfaisant        | Plutôt satisfaisant      | Plutôt insatisfaisant    | Très insatisfaisant      |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • L'équipement de la chambre                      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • La propreté des locaux et du mobilier           | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Le calme  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les horaires (réveil, soins, toilette, visites) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

### LA RESTAURATION

- |                                   | Très satisfaisant        | Plutôt satisfaisant      | Plutôt insatisfaisant    | Très insatisfaisant      |
|-----------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • Variété                         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Qualité (saveur)                | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Quantité                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Présentation                    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Amabilité du personnel          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Respect de vos choix et régimes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Vos remarques .....

.....

### D'une manière générale, diriez-vous que votre séjour au sein de la clinique Mathilde vous a satisfait

- |               | Pleinement               | Normalement              | Insuffisamment           | Pas du tout              |
|---------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Vos remarques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

.....

.....

Numéro de chambre .....

Séjour du ..... au .....

Vous pouvez le déposer dans la boîte placée dans le hall d'accueil ou nous le retourner par courrier.  
Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

# TARIFS

Les suppléments hôteliers (chambre particulière, télévision, téléphone, communications, etc.) et le forfait journalier sont pris en charge par certaines mutuelles, renseignez-vous auprès de la vôtre. Si elle ne couvre pas l'intégralité des frais, vous devrez payer le complément. La part non prise en charge par la Sécurité Sociale sera soit à votre charge, soit à celle de votre mutuelle selon la nature de votre couverture.

## Suppléments Hôteliers

Chambre particulière	58.00 €/jour
Forfait multimédia (téléphone, wifi, TV)	12,00 €/jour
Téléphone	5.00 €/jour + communications
Télévision (caution 45 €)	7.00 €/jour
Lit accompagnant (sur demande et selon disponibilités)	
Raisons médicales	15.00 €/nuit
Convenances personnelles	30.00 €/nuit
Repas accompagnant	
Déjeuner	7,00 €
Dîner	5,00 €

## Prise en charge des frais de séjour :

	Sécurité sociale	Prise en charge individuelle ou mutuelle complémentaire
Chirurgie	100 % sauf petits actes chirurgicaux	Forfait journalier PAT : 18 €
Médecine	80 % sauf longue maladie	Ticket modérateur/forfait journalier 20 %
Maternité	100 % à partir du 6 <sup>e</sup> mois de grossesse	

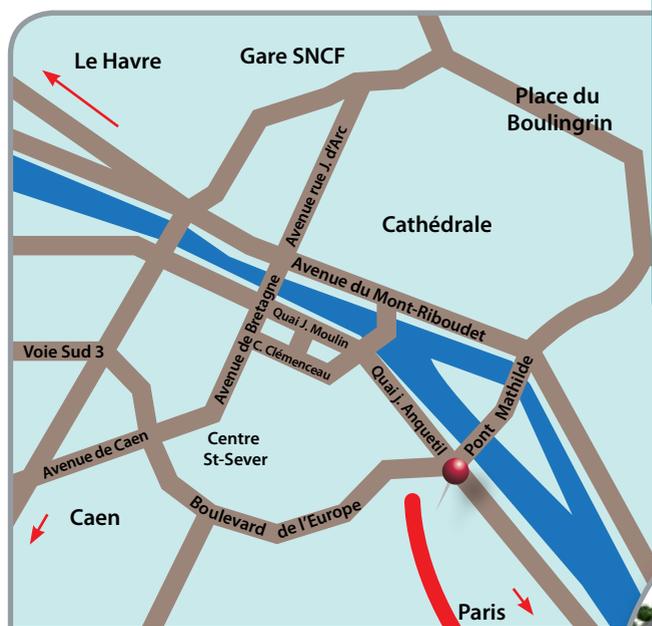
## Dépassement d'honoraires

Des dépassements d'honoraires sont susceptibles de vous être demandés par certains praticiens, exerçant en secteur conventionné à honoraires libres (secteur 2), avec votre accord préalable.

Les dépassements d'honoraires venant en supplément de la prise en charge par la Caisse de Sécurité Sociale, ils seront à régler soit à l'accueil, soit auprès de votre médecin selon accord avec lui.

Montant du dépassement : .....

Clinique Mathilde  
7, boulevard de l'Europe  
BP 1128 • 76175 ROUEN  
Tél. : 02 32 81 10 10  
www.clinique-mathilde.com



**Accès :**

en venant de Rouen, sur le Pont Mathilde, serrer à gauche, direction St Sever/Sotteville

**Transports en commun :**

**Bus :** Ligne 10, arrêt « Clinique Mathilde »

**Métro :** Direction Technopole, arrêt « Honoré de Balzac »  
« Joffre Mutualité »

**En vélo :** station Cyclic' :

- « Honoré de Balzac »
- « Joffre Mutualité »
- « Clinique Mathilde »

Parking Gratuit de 550 places



Plan  
détaillé  
P 30

